

<https://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1186>



- Arrêté du 6 août 2021 fixant la liste des conditions d'exercice et des fonctions particulières des personnels des corps enseignants, d'éducation et de psychologue au ministère chargé de l'éducation nationale prises en compte

pour un avancement à la classe exceptionnelle

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : dimanche 8 août 2021

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0183 du 8 Août 2021